

Circuit Rapide Jeunes du Rhône – Étape de Massis

Règlement intérieur

ARTICLE I : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Massis Club d'Échecs organise le 4 mai 2019 la 7^e étape du Circuit Rapide Jeunes du Rhône, à la Maisons des Associations – 30, avenue Lacassagne – 69 003 Lyon.

L'inscription est ouverte à tous les joueurs des catégories Petits-Poussins à Cadets inclus possédant une licence de la FFE. Les inscriptions se font en ligne sur le site du club, sont limitées à 130 participants et seront closes la veille du tournoi.

ARTICLE II : RÈGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88^e congrès – Antalya 2017) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018. L'article 4 de l'annexe A relatif aux modifications des règles du jeu pour la compétition rapide non supervisée s'appliquera.

Les appariements se feront au système suisse (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 FIDE Handbook / 87^e congrès – Baku 2016) en 7 rondes. Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

ARTICLE III : CADENCE

Toutes les parties se joueront à la cadence de 10 minutes par joueur plus un incrément de 3 secondes par coup.

ARTICLE IV : HORAIRES DE JEU

Le pointage sera clos le jour du tournoi à 13:10. Tout joueur arrivant après cet horaire entrera en ronde 2.

La 1^{re} ronde aura lieu à 13:30, les rondes suivantes s'enchaîneront après la fin de la précédente. La remise des prix se déroulera vers 18:15.

ARTICLE V : CLASSEMENT & DÉPARTAGES

À l'issue de la dernière ronde, le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant un point, une nulle un demi-point. Les joueurs exæquo seront départagés au buchholz tronqué, puis au buchholz et enfin à la performance.

ARTICLE VI : DROITS D'INSCRIPTION

Chaque participant devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 8 euros.

ARTICLE VII : FORFAITS

À l'heure du début indiqué de la ronde, le joueur ayant les noirs ou l'arbitre le cas échéant enclenchera la pendule. Le délai de forfait, mentionné aux articles 6.7.1 et 6.7.2 des règles du jeu, sera de 10 minutes.

Conformément au D.2 du C.04.2, un joueur sera considéré comme abandonnant le tournoi s'il ne justifie pas son forfait avant la publication des appariements de la ronde suivante. Tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions.

ARTICLE VIII : NULLE ET FIN DE PARTIE

La nulle par accord mutuel doit intervenir à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier comme le préconise la Charte du Joueur. Les joueurs ne respectant pas ce principe de fair-play recevront un avertissement, et plus en cas de récidive.

À l'issue de la partie, les joueurs rangeront les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur (ou les deux joueurs en cas de nullité) informera(ont) l'arbitre du résultat de la partie.

ARTICLE IX : ARBITRAGE & JURY D'APPEL

Le tournoi sera arbitré par Matthieu Vieira & Georges Bellet (Arbitres Fédéraux Élite 1)

La commission d'appel sportif de la FFE fera office de jury d'appel. Tout joueur a le droit de porter une réclamation écrite sur un quelconque fait de jeu. Il doit cependant continuer la partie selon les directives de l'arbitre.

L'inscription à ce tournoi implique l'entière acceptation du présent règlement et de la Charte du Joueur jointe en annexe.

À LYON, le 4 mai 2019.

L'arbitre principal
Matthieu VIEIRA

L'organisateur
Suren DANIELYAN